



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 04 JUIN 2026 à 18 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	11

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Charlotte VADEBLE

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Charlotte VADEBLE, Claire SCHAAF, Solange GHAOUI, Alix DIOP, Maria RAT, Yvette AGARD, Nabila RAMDANI, Jean-Marie LEBRE

Administrateurs ayant donné pouvoir : Ludovic JEAN à Charlotte VADEBLE, Lydie MILAD à Claire SCHAAF

Administrateurs absents : Florence LECOCQ, Karine FRASCA, Laurence CHRISTOPHE, Denise LA ROCCA, Katia MARTINEZ

Délibération N°26/13

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION GÉRANT LA SASS LA CHAUMIÈRE

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Le service d'accompagnement social et de suivi (SASS) porté par l'Association Femmes Responsables Familiales FRF – La Chaumière – a pour mission l'accompagnement des personnes dans la réalisation de leur projet d'insertion. Ainsi, le service met en œuvre des mesures d'accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASLL), des mesures d'Accompagnement Social Personnalisées (MASP) et anime des ateliers d'accompagnement à la gestion du budget. Le centre communal d'action sociale de La Roque d'Anthéron oriente régulièrement des bénéficiaires vers l'association. Pour l'année 2026, l'association sollicite une subvention de 2 520 € calculée sur la base des bénéficiaires rocassiers accueillis.

Pour mémoire, la subvention 2025 était de 2 112 € et celle de 2024 de 3 323 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-4,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (11) Katia MARTINEZ ne prenant pas part au vote.

ACCORDE une subvention de 2 520 € à l'Association Femmes Responsables la Chaumière pour l'exercice 2026 dans le cadre de l'animation du SASS.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Charlotte VADEBLE

Acte rendu exécutoire

Après télétransmission le 15/06/2026

Publication/notification le 15/06/2026

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

Application agréée E-legalite.com